



***Avis d'appel public à la
concurrence***

***RECTIFICATIF 1 : Travaux de
construction d'un Ossuaire
Communal***

Identification de la collectivité :

Commune de Pamiers
1, place du Mercadal - 09100 Pamiers

Renseignements d'ordre administratif, d'ordre technique, adresse de retrait des dossiers et de remise des offres :

Commune de Pamiers - Direction de la Commande Publique
1, place du Mercadal - BP 70167 - 09101 Pamiers Cedex
Tél : 05 61 60 95 43 ou 05 61 60 95 46 - Fax : 05 61 60 94 87 - E-mail :
commande.publique@ville-pamiers.fr

Le dossier de consultation peut être intégralement téléchargé depuis les sites www.ville-pamiers.fr rubrique Commande Publique ou www.marchesonline.com.

Objet du marché :

Travaux de construction d'un Ossuaire Communal

OBJET DU RECTIFICATIF :

Visite des lieux :

Les candidats s'ils le souhaitent peuvent se rendre sur le site :

Complexe funéraire de Lestrade

Carré II

Allée Majorelle - 09100 PAMIERS

Lieu d'exécution des travaux :

Complexe Funéraire de Lestrade

Allée Majorelle

09100 Pamiers

Notification et période d'exécution du marché :

Le marché devrait être notifié dans le mois suivant la date limite de réception des offres.

Le démarrage du chantier aura lieu le 1^{er} juin 2017 et devra impérativement être achevé au 30 septembre 2017

Procédure :

Marché à procédure adaptée en application de l'article 27 du Décret 2016-360 du 25 mars 2016.

Type de marché :

Marché de travaux alloti.

- Lot 1 : Terrassement et gros œuvre
- Lot 2 : Métallerie - Serrurerie

Tranches :

Sans objet

Variantes :

Les variantes sont autorisées.

Le candidat devra cependant remettre impérativement une offre de base conforme au descriptif technique des travaux.

A condition d'avoir répondu préalablement à l'offre de base, telle que décrite dans le CCTP, le candidat pourra remettre une offre variante, si celle-ci présente au moins les mêmes avantages techniques que ceux décrits dans le dossier de consultation.

Numéro de marché :

17020CCIML01

17020CCIML02

Nomenclature :

Classification C.P.V. :

45112400-9 Travaux d'excavation.

Numéros de marchés avec allotissement :

1. Terrassement et Gros oeuvre - 17020CCIML01
2. Metallerie - Serrurerie - 17020CCIML02

Lot 1 : Terrassement et Gros oeuvre

Lot 2 : Metallerie - Serrurerie

Pièces constitutives du marché :

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes, par ordre de priorité :

1-Pièces particulières

- L'Acte d'Engagement (AE)
- Le présent Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- Le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicable aux prestations objet du marché, si celui-ci vise ce cahier
- Le Cahier des Clauses Techniques Générales (CCTG) applicable aux prestations objet du marché, si celui-ci vise ce cahier
- Les actes spéciaux de sous-traitance et leurs avenants, postérieurs à la notification du marché
- L'offre financière détaillée
- Le mémoire justificatif
- Les fiches techniques, documentation des produits et matériaux utilisés pour réaliser les prestations ou travaux
- Le code de la Santé Publique
- Les lois et règlements en vigueur dans le domaine du Funéraire

2-Pièces générales

Les documents applicables sont ceux en vigueur au premier jour du mois d'établissement des prix, tel que ce mois est défini au 3.5.

- Le cahier des clauses administratives générales (C.C.A.G.) applicables aux marchés publics de travaux approuvé par arrêté du 8 septembre 2009 ;
- Le cahier des clauses techniques générales (C.C.T.G.) applicables aux marchés publics de travaux ;

Le cahier des clauses spéciales (CCS), celui des documents techniques unifiés (DTU)

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les règlementent :

- Les prix sont établis dans les conditions prévues au cahier des clauses administratives particulières,
- Le mode de règlement est le mandat administratif,
- Le délai de paiement est de 30 jours. En cas de dépassement du délai global de paiement, les intérêts moratoires seront majorés conformément au décret du 31 mars 2013,
- La monnaie de compte du marché est l'euro.

Sélection des offres ou Critères de sélection :

Conformément à l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics, le Maître d'Ouvrage décide de recourir à la négociation, à l'issue de l'étude des offres, avec les trois candidats les mieux classés, en se réservant toutefois la possibilité d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

a. Critères de sélection avant éventuelle négociation :

Les critères sont notés de 0 à 10, 10 étant la meilleure note, 0 la plus mauvaise

- **Prix H.T.** (note inversement proportionnelle au prix ; la meilleure note étant attribuée au prix le plus bas): **30%** suivant la formule ci-dessous :

Prix le plus bas x 0.30

offre du candidat

- **Qualité technique** appréciée au travers du mémoire justificatif : **60%**. Ce critère est divisé en sous-critères :
 - *Mise en œuvre du mode opératoire avec contraintes liées au site* : **50%**
 - *Moyens matériels et humains affectés à la prestation* : **30%**
 - *Références similaires de l'entreprise dans le domaine* : **20%**
- **Politique de l'entreprise en matière de protection de l'environnement**: et notamment sur la gestion des déchets et leur évacuation du chantier, appréciés au travers du mémoire justificatif ; (la meilleure note étant attribuée aux meilleures conditions) : **10%**

b)Négociation :

A l'issue du dépouillement des offres et de leur évaluation, les trois prestataires les mieux placés seront invités à une séance de négociation.

Cette invitation sera effectuée au moyen d'une lettre qui leur sera adressée par mail.

Elle consistera en :

- une présentation de l'entreprise,
- une démonstration du système proposé,
- une séance de questions - réponses,
- une négociation qui pourra porter sur tout ou partie des éléments de l'offre du candidat.

Chaque entretien sera d'une durée maximale de 30 minutes, réparties comme suit :

Chaque entretien devra impérativement être effectué en présence du chef de projet, désigné par le candidat, qui sera le référent et interlocuteur privilégié de la Commune de Pamiers. Participeront à cet entretien la Personne habilitée représentant le Pouvoir Adjudicateur, l'élu chargé du projet, un représentant de la Commande Publique,

Un vidéoprojecteur et une connexion Internet seront mis à disposition des candidats.

Aucune démonstration, ni audition, ni négociation ne sera acceptée à distance.

A l'issue de l'entretien, une lettre sera remise au candidat, l'invitant à présenter, par écrit ou par courriel, son offre ultime. Dans cette offre, le candidat pourra confirmer ou infirmer tous éléments de son offre initiale, sans, toutefois, pouvoir modifier le type de système présenté.

La lettre sera remise au candidat contre récépissé. Elle mentionnera l'adresse électronique et le numéro de télécopie où les offres ultimes pourront être envoyées. Elle précisera également la date et l'heure limites de remise de l'offre ultime.

Le choix final du prestataire s'effectuera à la suite de la séance de négociation, et après remise des offres ultimes des candidats.

a. **Critères de sélection, après négociation, à l'issue de la remise des offres ultimes :**

Les critères sont notés de 0 à 10, 10 étant la meilleure note, 0 la plus mauvaise

- **Prix H.T.** (note inversement proportionnelle au prix ; la meilleure note étant attribuée au prix le plus bas): **30%** suivant la formule ci-dessous :

Prix le plus bas 0.30

offre du candidat

- **Qualité technique** appréciée au travers du mémoire justificatif : **60%**. Ce critère est divisé en sous-critères :
 - *Mise en œuvre du mode opératoire avec contraintes liées au site* : **50%**
 - *Moyens matériels et humains affectés à la prestation* : **30%**
 - *Références similaires de l'entreprise dans le domaine* : **20%**
- **Politique de l'entreprise en matière de protection de l'environnement** et notamment sur la gestion des déchets et leur évacuation du chantier appréciés au travers du mémoire justificatif ; (la meilleure note étant attribuée aux meilleures conditions) : **10%**

Documents à fournir :

Le candidat fournira les éléments suivants :

- Le mémoire justificatif (répondant aux critères de sélection),
- L'offre financière détaillée,
- Une attestation d'assurance professionnelle,
- Tous justificatifs de la compétence et de la capacité du candidat à exécuter le marché dans les règles de l'art,
- Les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat)

1. Documents à fournir par l'attributaire du marché

- Dans tous les cas :

- L'ATTRI1 (acte d'engagement)
- Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et

contributions de sécurité sociale, prévue à l'article L. 243-15 du code de sécurité sociale, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de 6 mois (articles D 8222-5-1° du code du travail et D. 243-15 du code de sécurité sociale).

Le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice s'assurera de l'authenticité de cette attestation, auprès de l'organisme de recouvrement des cotisations de sécurité sociale.

- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que les obligations fiscales et sociales ont été satisfaites ou le formulaire 3666 à retirer en ligne pour les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés, les autres entreprises utiliseront le formulaire 3666 dûment complété par le service des impôts.

- **Dans le cas où** l'immatriculation de l'entreprise au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) ou au Répertoire des Métiers (RM) est obligatoire, ou lorsqu'il s'agit d'une profession réglementée, l'un des documents suivants (article D 8222-5-2° du code du travail) :

- Un extrait de l'inscription au RCS (K ou K-bis), délivré par les services du greffe du tribunal de commerce et datant de moins de 3 mois.
- Une carte d'identification justifiant de l'inscription au RM.
- Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au RCS ou au RM ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente.
- Un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes en cours d'inscription.

- **Si le Candidat individuel ou membre du groupement est établi ou domicilié à l'étranger.**

Dans tous les cas :

- Un document qui mentionne (article D 8222-7-1°-a du code du travail) :
 - en cas d'assujettissement à la TVA, son numéro individuel d'identification à la TVA en France, attribué par la direction des finances publiques en application de l'article 286 ter du code général des impôts.

OU

- pour le candidat individuel ou le membre du groupement qui n'est pas tenu d'avoir un numéro individuel d'identification à la TVA en France : un document mentionnant son identité et son adresse ou, le cas échéant, les coordonnées de son représentant fiscal ponctuel en France.
- Un document attestant de la régularité de sa situation sociale au regard du règlement CE n° 883/2004 du 29 avril 2004 ou d'une convention internationale de sécurité sociale (article D 8222-7-1°-b du code du travail).
- Un document attestant qu'il a satisfait à ses obligations de déclarations sociales et de paiement de

ses cotisations sociales (*article D 8222-7-1°-b du code du travail*), parmi les documents suivants :

- lorsque la législation du pays de domiciliation le prévoit, un document émanant de l'organisme gérant le régime social obligatoire et mentionnant que le cocontractant est à jour de ses déclarations sociales et du paiement des cotisations afférentes.

OU

- un document équivalent.

OU

- à défaut, une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L. 243-15 du code de la sécurité sociale. Dans ce cas, le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice s'assurera de l'authenticité de cette attestation auprès de l'organisme chargé du recouvrement des cotisations et contributions sociales.
- Un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine compétents prouvant que les obligations fiscales et sociales ont été satisfaites (*article 46-II du code des marchés publics*).

Lorsqu'un certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par le candidat individuel ou le membre du groupement devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.

Dans le cas où son immatriculation à un registre professionnel dans le pays d'établissement ou de domiciliation est obligatoire, l'un des documents suivants (*article D 8222-7-2° du code du travail*) :

- Un document émanant des autorités tenant le registre professionnel ou un document équivalent certifiant cette inscription.
- Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et la nature de l'inscription au registre professionnel.

Pour les entreprises en cours de création, un document émanant de l'autorité habilitée à recevoir l'inscription au registre professionnel et attestant de la demande d'immatriculation audit registre datant de moins de six mois.

Condition de réception - Délai de validité des offres :

- Les offres doivent être exclusivement rédigées en français.
- Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.
- Les offres doivent être envoyées par courrier recommandé avec avis de réception, ou remises contre récépissé, à l'adresse suivante : Mairie de Pamiers, Direction de la Commande Publique – 1, place du Mercadal – B.P. 70167 – 09101 Pamiers cedex ou par voie électronique.
- Toutes les offres reçues recevront une réponse.

Contenu du Dossier de Consultation :

- Le présent règlement de la consultation,
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières,
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières,
- La notice explicative de l'ATTRI1 - Acte d'engagement
- Formulaire DC1 (lettre de candidature) et la notice explicative,
- Formulaire DC2 (déclaration du candidat) et la notice explicative.

Date de mise en ligne de l'avis :

Le jeudi 06 avril 2017

Date limite de réception des offres :

Le vendredi 28 avril à 17 heures en Mairie de Pamiers, Direction de la Commande Publique.